RCS : TARBES
Code greffe : 6502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00348
Numéro SIREN : 841 433 568
Nom ou dénomination : TARBES BCD

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2022 sous le numéro de dépôt 4879

2022/4879

28 NOV. 2022

TARBES BCD
Société par actions simplifiée
Au capital de 25 000 €
Siège social : 1 rue Robert Destarac - 65000 TARBES
RCS TARBES N° 841 433 568

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2021

certifié conforme à l'original

N° 2050-SD2022

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : TARBES BCD — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 1 Rue Robert Destarac 65000 TARBES — Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET* 84143356800026 — Néant *

Exercice N clos le, 31/12/2021

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 233	AG 8 048	185
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP	187 931	AQ 70 556	117 375
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	464 488	AS 295 087	169 401
		Autres immobilisations corporelles	AT	91 778	AU 59 598	32 180
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	24 750	BI	24 750
		TOTAL (II)	BJ	777 180	BK 433 289	343 891
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	22 537	BM	22 537
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	16 114	BW	16 114
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	58 174	BY	58 174
		Autres créances (3)	BZ	95 100	CA	95 100
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	(4 024)	CG	(4 024)
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	120	CI	120
		TOTAL (III)	CJ	188 021	CK	188 021
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	965 200	1A 433 289	531 912

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

N° 2051-SD2022

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : TARBES BCD — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 000)	DA	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	2 462
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	2 801
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	25 146
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	55 408
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	2 098
	TOTAL (III)	DR	2 098
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	275 784
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	114 602
	Dettes fiscales et sociales	DY	79 878
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 141
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	474 405
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	531 912

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	474 405
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD2022

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : TARBES BCD — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD	1 432 640	FE		FF	1 432 640
	Production vendue services*	FG	11 667	FH		FI	11 667
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 444 307	FK		FL	1 444 307
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	29 253
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	16 916
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 490 477
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	349 878
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(2 644)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	420 520
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 409
	Salaires et traitements*					FY	459 724
	Charges sociales (10)					FZ	29 498
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	134 773
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	188
	Autres charges (12)					GE	44 794
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 452 141
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	38 336
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 010
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	4 010
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 010)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	34 326

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2053-SD 2022

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise TARBES BCD — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 254
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 254
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	800
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 499
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 300
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(46)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	9 134
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 492 731
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 467 585
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	25 146

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	2 247
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	791
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	16 916
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	33 456
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — facultatives A6		
	obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
autres charges et produits exceptionnels/ op.de gestion	9	7
charges et produits courants s/ exercices antérieurs	791	2 247
VNC des éléments cédés	1 499	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
exploitation	791	1 978
social		269

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(5) IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD2022

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : TARBES BCD — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	8 233	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	180 935	KN		KO	6 996	
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	459 666	KT		KU	4 822	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	57 602	KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	13 298	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	22 818	LC		LD		
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH	520	LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	734 838	LO		LP	11 818	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	24 750	1U		1V		
	TOTAL IV	LQ	24 750	LR		LS		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	767 821	ØH		ØJ	11 818	

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste (1)		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	8 233	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	187 931	MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	464 488	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	57 602	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	13 298	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	1 939	MT	20 879	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	520	NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	2 459	NH	744 197	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	24 750	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	24 750	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	2 459	ØL	777 180	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2022

Exercice N clos le 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: TARBES BCD

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2	- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD2022

(6) AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : TARBES BCD — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 485	PF	563	PG		PH	8 048
TOTAL I		RK	7 485	RM	563	RN		RO	8 048
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	48 565	PS	21 991	PT		PU	70 556
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	202 148	QA	92 939	QB		QC	295 087
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	26 113	QE	11 520	QF		QG	37 633
	Matériel de transport	QH	3 195	QI	3 324	QJ		QK	6 519
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 449	QM	4 435	QN	440	QO	15 445
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	291 470	QV	134 211	QW	440	QX	425 241
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	298 955	ØP	134 773	ØQ	440	ØR	433 289

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions — Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Constructions — Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Constructions — Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**	NL			NM			NO
Total general (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	**Total général** non ventilé (NS + NT + NU)	NY		**Total général** non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

© Sage

N° 2056-SD2022

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise TARBES BCD — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 910	4Y	188	4Z		5A	2 098	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	1 910	TV	188	TW		TX	2 098	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 910	UB	188	UC		UD	2 098	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	188	UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2022

Désignation de l'entreprise : TARBES BCD — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	24 750	UV		UW	24 750
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	58 174		58 174		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 313		1 313		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	11 810		11 810		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	9 030		9 030		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 781		6 781		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	350		350		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	65 815		65 815		
	Charges constatées d'avance	VS	120		120		
	TOTAUX	VT	178 144	VU	153 394	VV	24 750
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	114 602	114 602		
Personnel et comptes rattachés		8C	34 679	34 679		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 123	25 123		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 292	6 292		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13 784	13 784		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	4 141	4 141		
Groupe et associés (2)		VI	275 784	275 784		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	474 405	VZ 474 405		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** N° 2058-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise : TARBES BCD | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31122021

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 25 146

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	188	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	188
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	9 134
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8
	- imposées aux taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)		XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * — Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU		WQ
Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW		
Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		Y3
TOTAL I		WR : 34 468

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A		XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)		ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.		ZY
Majoration d'amortissement*		XD

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF
			Société investissements immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	XG
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2

© Sage

III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	34 468			
	déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	34 468		XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL N° 2058-A-SD

Détail du poste "Réintégrations diverses"

Désignation de l'entreprise TARBES BCD

Réintégrations diverses	Montant

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise TARBES BCD

Déductions diverses	Montant

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD2022

Désignation de l'entreprise TARBES BCD — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	29 710

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
dotation aux provisions pour indemnité départ retraite	8X	188	8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	188	YO	
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237*septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'idenfication, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmontant du transfert).

© Sage

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** DGFiP N° 2058-C-SD2022

Désignation de l'entreprise : TARBES BCD — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	16 027
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	49 235
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	65 263

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	2 462
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	60 000
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	2 801
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	65 263

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS

— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ	
— Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
— Effets portés à l'escompte et non échus		YS	

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

— Sous-traitance		YT	9 829
— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	XQ	123 752
— Personnel extérieur à l'entreprise		YU	
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	20 412
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	111 133
— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	155 394
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	420 520

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		YW	3 494
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z	11 915
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	15 409

T.V.A.

— Montant de la T.V.A. collectée	YY	127 180
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	89 343

DIVERS

— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*	ØB	448 359
— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	ØS	
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
— Numéro de centre de gestion agréé* XP		
— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) (si oui cocher 1 sinon 0)	ZR	0
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH	

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH 0 — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

© Sage

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES N° 2059-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise : TARBES BCD — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	mobilier bu	1 939		440		1 499
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1		(1 499)	(1 499)				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨) ⑫		(1 499)				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩) ⑬		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(G)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭						

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES
Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

Désignation de l'entreprise TARBES BCD

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des plus ou moins-values réalisées				
	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19%
		19%	15% ou 12,8%	0%	

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise : TARBES BCD	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant	X	*

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)		[redacted]		
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME N° 2059-C-SD2022

Désignation de l'entreprise : TARBES BCD Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 ❶ ou 12,8 ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④	⑤	col. ⑥= ②+③- ④ -⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : TARBES BCD

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

© Sage

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD2022

Désignation de l'entreprise : TARBES BCD — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012021 et clos le : 31122021 — Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel : *	YP	21
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 444 307
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 444 307

II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	29 253
Variation positive des stocks	OD	2 644
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	528
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	32 426

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	460 538
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	186 709
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	44 794
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	692 041

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	784 692

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	784 692

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case EV [X]

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 444 307
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	75
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX	

Période de référence	GY	du	01012021	GZ	au	31122021
Date de cessation					HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

© Sage

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122021 N° SIRET 84143356800026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TARBES BCD

ADRESSE (voie) 1 Rue Robert Destarac

CODE POSTAL 65000 VILLE TARBES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	800
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CRESCENDO RESTAURATION

N° SIREN (si société établie en France) 414228459 % de détention 80 Nb de parts ou actions 800

Adresse : N° Voie Agropole

Code Postal 47310 Commune ESTILLAC Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique LESEC Prénom(s) Ophélie

Nom marital % de détention 20 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 26101984 N° Département 18 Commune BOURGES Pays FR

Adresse : N° 14 Voie RUE ANDRE FOURCADE

Code Postal 65000 Commune TARBES Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032

© Sage

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2021

N° SIRET 84133568000026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TARBES BCD

ADRESSE (voie) 1 Rue Robert Destarac

CODE POSTAL 65000 VILLE TARBES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le 01012021	et clos le 31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
TARBES BCD 1 Rue Robert Destarac 65000 TARBES France	1 Rue Robert Destarac 65000 TARBES
SIRET 84143356800026	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : Restauration — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	34 468	Déficit		
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐				
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☒ Nom et adresse du prestataire : SA SAGE 92250 LA GARENNE COLOMBE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : DIVALTO

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Cabinet MORVILLIERS SENTENAC ET ASSOCIES 18 Rue Lafayette 31000 TOULOUSE *Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	**Identité du déclarant :**
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 12042022 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2022)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*	60 000	payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	60 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)				***Total (a à h)***		60 000

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage

SAS TARBES BCD

1, Rue Robert Destarac

65000 TARBES

ANNEXE



SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Evènements principaux de l'exercice

B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES

C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Bilan actif

Note N° 1 : Tableau des immobilisations
Note N° 2 : Tableau des amortissements
Note N° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
Note N° 4 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation
Note N° 5 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation
Note N° 7 : Evaluation des stocks
Note N° 8 : Actif circulant - Classement par échéance
Note N° 9 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

Note N° 10 : Capital
Note N° 11 : Tableau de variation des capitaux propres
Note N° 12 : Identité de la société consolidante
Note N° 13 : Engagements pris en matière de retraite
Note N° 14 : Dettes financières - Classement par échéance
Note N° 15 : Autres dettes - Classement par échéance
Note N° 16 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 17 : Ventilation du chiffre d'affaires
Note N° 18 : Effectif moyen au 31 décembre
Note N° 19 : Transferts de charges
Note N° 20 : Résultat financier

E-DIVERS

Note N° 21 : Gestion Trésorerie

F-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

SAS TARBES BCD Du 01/01/2021 au 31/12/2021

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

La poursuite de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et la prorogation de l'état d'urgence sanitaire promulgué par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 jusqu'au 31 juillet 2022 constituent un événement de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

La société a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents de la crise Covid-19 sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est l'une des deux approches recommandées par l'Autorité des Normes Comptables dans ses recommandations et observations du 18 mai 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a poursuivi son exploitation sur l'année 2021, cependant elle a été impactée par le contexte sanitaire et notamment la mise en place du pass sanitaire à partir du 9 août 2021, avec pour conséquence une perte de CA de - 18% vs 2019 et une reprise de l'activité de 22% vs 2020.

Dans ce contexte, les effets principaux de l'évènement Covid-19 et les mesures prises par la Société pour faire face à la crise engendrée par la pandémie se sont manifestés par :

- La mise en place d'un programme de réduction de coûts au niveau de la société et du Groupe ;
- Un recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel ayant donné lieu à indemnisation pour un montant de 11 380 € ;
- Le maintien du référencement UBER/DELIVEROO pour livraison et de la mise en place du Click & Collect ;
- Le bénéfice des dispositifs d'exonérations de cotisations patronales et d'aide au paiement des cotisations sociales : 54 093 € ;
- Une demande d'exonération du loyer commercial et des charges, jusqu'à la cessation de la période d'empêchement, sans aucune pénalité liée à la fermeture ni aux éventuelles adaptations et/ou restrictions nécessaires pour assurer l'exploitation du restaurant : Aucun accompagnement n'a été obtenu au titre de 2021 ;
- La société n'est pas éligible pour faire une demande au titre de l'aide exceptionnelle à la prise en charge des coûts fixes, compte tenu de la perte du chiffre d'affaire inférieure à 50%.

La société n'a pas sollicité de prêt garanti par l'Etat. Il convient de noter que 2 prêts garantis par l'Etat ont été obtenus par la société mère, CRESCENDO RESTAURATION, d'un montant de 9 M€ en 2020 et 9 M€ en 2021.

La société n'a pas pu accéder directement au fonds de solidarité mis en place par le Gouvernement en raison de son appartenance à un Groupe. Cependant, notre société mère a bénéficié de ce dispositif au titre du mois de janvier 2021 à août 2021 pour un montant de 1.6_M€ soit 200 K€ mensuel, correspondant au plafond mensuel pour cette aide.

Afin d'accompagner sa filiale, la société mère, nous a octroyé des avoirs à titre commercial d'un montant de 8 544 €.

Enfin, la société BCDREST a octroyé un avoir de -25% à titre commercial sur la redevance de marque pour un montant de 10 745 €.

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN ACTIF

Note N° 1 : Tableau des immobilisations

Tableau 2054, tableau joint

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 2 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

	Investissements (en €)
Logiciels	0
Droit au bail	0

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Logiciels	Linéaire 2 ans	idem

Note N° 5 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

	Montants (en €)	
	Investissements	Crédit-bail
Constructions s/sol d'autrui	6 996	
Matériel et outillage	4 822	
Installations et agenc.div.	0	
Matériel bureau et informatique	0	
Matériel de transport	0	

Les sorties pour 2 459 € correspondent à des mises au rebut.

Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem
Matériel de transport	Linéaire 4 ans	Idem

Note N° 7 : Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 8 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note N° 9 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BILAN PASSIF

Note N° 10 : Capital

Le capital est composé de 1 000 actions de 25 euro de valeur nominale.

Note N° 11 : Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	N-1	+	-	N
Capital	25 000			25 000
Primes, réserves		2 462		2 462
Report à nouveau	16 027	2 801	16 027	2 801
Résultat	49 235	25 146	49 235	25 146
Autres				
TOTAL	90 262	30 409	65 262	55 408

Note N° 12 : Identité de la société consolidante

La société TARBES BCD est consolidée dans le groupe CJS HOLDING située : Agropole, 47310 ESTILLAC N°SIRET 75207610900020.

Note N° 13 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la restauration et à la recommandation du CNC du 7 novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboxx n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux Bloomberg.

Actualisation au taux de 0.88 %

Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.

La table de mortalité correspond à la base INSEE de 2018.

Le montant des engagements au 31 décembre s'élève à 2 098 €, charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est de (188 €) représentant la variation des engagements..

Note N° 14 : Dettes financières - Classement par échéance (en €)

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Groupe et associés	275 784	275 784		

Note N° 15 : Autres dettes – Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 16: Charges à payer (en €)

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	104 621
Dettes fiscales et sociales	41 019
Totaux	145 640

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 17 : Ventilation du chiffre d'affaires (en €)

	Chiffres d'affaires
- Recettes Restaurant	1 432 640
- Produits des services annexes	11 667
TOTAL	**1 444 307**

Note N° 18 : Effectif moyen au 31 décembre

L'effectif moyen est de 21 salariés.

Note N° 19 : Transferts de charges (en €)

Les transferts de charges pour 16 916 € représentent les avantages en nature pour 13 465 €, le remboursement d'assurance pour 2 573 €, la formation prise en charge FAFIH pour 350 € et 528 € d'aide au COVID 19 de la CARSAT.

Note N° 20 : Résultat financier

Le résultat financier de (4 010 €) correspond aux intérêts sur les compte-courants.

E-DIVERS

Note N° 21 : Gestion de trésorerie

La société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec la Société Mère.

F-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

A la date d'arrêté des comptes, la crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire perdurent en 2022 avec notamment un maintien de la restriction d'accueil du public jusqu'au 14 mars 2022, date de levée de l'obligation de du pass sanitaire dans les restaurants. Cette situation contraint l'entreprise à exercer son activité de manière limitée.

La société continue de bénéficier des mesures d'aides et d'exonération en matière de cotisations sociales en janvier 2022.

Un nouveau prêt garanti par l'état a été demandé au niveau de la société mère, Crescendo Restauration, à ses partenaires bancaires pour juin 2022 pour un montant de 11.65 M€. Ainsi, le montant total des PGE octroyés sera de 29.65M€ représentant le plafond maximum de 25% du CA consolidé 2019.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers sur 2022.

Le suivi de la trésorerie est assuré au niveau du groupe consolidé dans son ensemble.

A la date d'arrêté des comptes, une procédure est en cours au niveau de notre société mère pour la mise en jeu de la police d'assurance AXA dans le cadre des pertes d'exploitation liées à la fermeture des restaurants du groupe.

Compte tenu des mesures exposées ci-dessus et du soutien du Groupe, nous estimons que la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause à la clôture.

Le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un évènement post clôture qui n'a pas d'impact sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2021. A ce jour, les éventuels impacts sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 ne sont pas connus.

TARBES BCD
Société par actions simplifiée
Au capital de 25 000 €
Siège social : 1 rue Robert Destarac - 65000 TARBES
RCS TARBES N° 841 433 568

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08/06/2022

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat :

RESULTAT DE L'EXERCICE

Bénéfice	25 146 €
Report à nouveau	2 801 €
TOTAL	27 947 €

AFFECTATION

- Réserve légale 38 €
- Report à nouveau 0 €
- Aux dividendes: 27 909 €
- TOTAL : 27 947 €

Soit un dividende unitaire de 27, 909 €.

Le montant des dividendes distribués éligibles à l'abattement de 40% est de : 27 909 €.

En application de l'article 243bis du CGI, il est précisé que le montant des dividendes distribués aux personnes physiques bénéficiaires de l'abattement de 40% est de : 5 582 €uros.

Le montant des dividendes distribués non bénéficiaires de cet abattement est de : 22 327 €uros.

Il sera mis en paiement dans les délais légaux à l'issue de la présente Assemblée après déduction des prélèvements sociaux de 17,2 % et, sauf dispense, du prélèvement fiscal de 12,8 %. Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement éligibles de 40% prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts.

En application de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants:

- Exercice clos au 31/12/2019 : NEANT
- Exercice clos au 31/12/2020 : dividende brut de 60 Euros par action.

CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

TARBES BCD S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
TARBES BCD S.A.S.
1 rue Robert Destarac – 65000 Tarbes

Référence : CM-AL

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

TARBES BCD S.A.S.

Siège social : 1 rue Robert Destarac – 65000 TARBES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A la collectivité des associés de la société TARBES BCD S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TARBES BCD S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes A et F de l'annexe des comptes annuels « FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE » et « EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE » concernant les informations relatives aux impacts de la crise sanitaire du Covid-19 et les mesures prises par la société.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 27 mai 2022

KPMG S.A.

Aurelie Lalanne
Signature numérique de Aurelie Lalanne
Date : 2022.05.27 08:46:47 +02'00'

Aurélie Lalanne
Associée

Bilan Actif

TARBES BCD

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 12/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	8 233	8 048	185	748
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**8 233**	**8 048**	**185**	**748**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	187 931	70 556	117 375	132 370
Installations techniques, matériel et outillage industriel	464 488	295 087	169 401	257 518
Autres immobilisations corporelles	91 778	59 598	32 180	52 960
Immobilisations en cours				520
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**744 197**	**425 241**	**318 956**	**443 369**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	24 750		24 750	24 750
TOTAL immobilisations financières :	**24 750**		**24 750**	**24 750**
ACTIF IMMOBILISÉ	**777 180**	**433 289**	**343 891**	**468 866**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	22 537		22 537	19 893
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**22 537**		**22 537**	**19 893**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	16 114		16 114	13 012
Créances clients et comptes rattachés	58 174		58 174	50 722
Autres créances	95 100		95 100	113 777
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**169 387**		**169 387**	**177 511**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	(4 024)		(4 024)	3 382
Charges constatées d'avance	120		120	481
TOTAL disponibilités et divers :	**(3 904)**		**(3 904)**	**3 862**
ACTIF CIRCULANT	**188 021**		**188 021**	**201 267**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**965 200**	**433 289**	**531 912**	**670 133**

© Sage

Bilan Passif

TARBES BCD

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 12/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	25 000	25 000	25 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			2 462	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			2 801	16 027
Résultat de l'exercice			25 146	49 235
		TOTAL situation nette :	**55 408**	**90 263**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**55 408**	**90 263**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			2 098	1 910
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**2 098**	**1 910**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				26 453
Emprunts et dettes financières divers			275 784	358 159
		TOTAL dettes financières :	**275 784**	**384 612**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			114 602	96 793
Dettes fiscales et sociales			79 878	90 467
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			4 141	6 088
Autres dettes				
		TOTAL dettes diverses :	**198 621**	**193 348**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
		DETTES	**474 405**	**577 960**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**531 912**	**670 133**

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

TARBES BCD

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 12/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 432 640		1 432 640	1 263 121
Production vendue de services	11 667		11 667	9 406
Chiffres d'affaires nets	**1 444 307**		**1 444 307**	**1 272 526**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			29 253	13 172
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			16 916	17 532
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			**1 490 477**	**1 303 231**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			349 878	330 990
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(2 644)	(4 323)
Autres achats et charges externes			420 520	281 832
TOTAL charges externes :			**767 755**	**608 499**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			15 409	11 465
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			459 724	402 838
Charges sociales			29 498	34 688
TOTAL charges de personnel :			**489 223**	**437 526**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			134 773	135 370
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			188	111
TOTAL dotations d'exploitation :			**134 961**	**135 481**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			44 794	39 312
CHARGES D'EXPLOITATION			**1 452 141**	**1 232 283**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**38 336**	**70 948**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

TARBES BCD

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 12/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**38 336**	**70 948**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 010	3 756
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	4 010	**3 756**
RÉSULTAT FINANCIER	**(4 010)**	**(3 756)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**34 326**	**67 192**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 254	1 788
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	2 254	**1 788**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	800	555
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 499	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	2 300	**555**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(46)**	**1 233**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	9 134	19 190
TOTAL DES PRODUITS	**1 492 731**	**1 305 019**
TOTAL DES CHARGES	**1 467 585**	**1 255 784**
BÉNÉFICE OU PERTE	**25 146**	**49 235**

© Sage

SAS TARBES BCD

1, Rue Robert Destarac

65000 TARBES

ANNEXE

SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES

C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Bilan actif

Note N° 1 : Tableau des immobilisations
Note N° 2 : Tableau des amortissements
Note N° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
Note N° 4 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation
Note N° 5 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation
Note N° 7 : Evaluation des stocks
Note N° 8 : Actif circulant - Classement par échéance
Note N° 9 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

Note N° 10 : Capital
Note N° 11 : Tableau de variation des capitaux propres
Note N° 12 : Identité de la société consolidante
Note N° 13 : Engagements pris en matière de retraite
Note N° 14 : Dettes financières - Classement par échéance
Note N° 15 : Autres dettes - Classement par échéance
Note N° 16 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 17 : Ventilation du chiffre d'affaires
Note N° 18 : Effectif moyen au 31 décembre
Note N° 19 : Transferts de charges
Note N° 20 : Résultat financier

E-DIVERS

Note N° 21 : Gestion Trésorerie

F-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

SAS TARBES BCD Du 01/01/2021 au 31/12/2021

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

La poursuite de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et la prorogation de l'état d'urgence sanitaire promulgué par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 jusqu'au 31 juillet 2022 constituent un événement de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

La société a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents de la crise Covid-19 sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est l'une des deux approches recommandées par l'Autorité des Normes Comptables dans ses recommandations et observations du 18 mai 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a poursuivi son exploitation sur l'année 2021, cependant elle a été impactée par le contexte sanitaire et notamment la mise en place du pass sanitaire à partir du 9 août 2021, avec pour conséquence une perte de CA de - 18% vs 2019 et une reprise de l'activité de 22% vs 2020.

Dans ce contexte, les effets principaux de l'évènement Covid-19 et les mesures prises par la Société pour faire face à la crise engendrée par la pandémie se sont manifestés par :

- La mise en place d'un programme de réduction de coûts au niveau de la société et du Groupe ;
- Un recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel ayant donné lieu à indemnisation pour un montant de 11 380 € ;
- Le maintien du référencement UBER/DELIVEROO pour livraison et de la mise en place du Click & Collect ;
- Le bénéfice des dispositifs d'exonérations de cotisations patronales et d'aide au paiement des cotisations sociales : 54 093 € ;
- Une demande d'exonération du loyer commercial et des charges, jusqu'à la cessation de la période d'empêchement, sans aucune pénalité liée à la fermeture ni aux éventuelles adaptations et/ou restrictions nécessaires pour assurer l'exploitation du restaurant : Aucun accompagnement n'a été obtenu au titre de 2021 ;
- La société n'est pas éligible pour faire une demande au titre de l'aide exceptionnelle à la prise en charge des coûts fixes, compte tenu de la perte du chiffre d'affaire inférieure à 50%.

La société n'a pas sollicité de prêt garanti par l'Etat. Il convient de noter que 2 prêts garantis par l'Etat ont été obtenus par la société mère, CRESCENDO RESTAURATION, d'un montant de 9 M€ en 2020 et 9 M€ en 2021.

La société n'a pas pu accéder directement au fonds de solidarité mis en place par le Gouvernement en raison de son appartenance à un Groupe. Cependant, notre société mère a bénéficié de ce dispositif au titre du mois de janvier 2021 à août 2021 pour un montant de 1.6 M€ soit 200 K€ mensuel, correspondant au plafond mensuel pour cette aide.

Afin d'accompagner sa filiale, la société mère nous a octroyé des avoirs à titre commercial d'un montant de 8 544 €.

Enfin, la société BCDREST a octroyé un avoir de -25% à titre commercial sur la redevance de marque pour un montant de 10 745 €.

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN ACTIF

Note N° 1 : Tableau des immobilisations

Tableau 2054, tableau joint

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 2 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

	Investissements (en €)
Logiciels	0
Droit au bail	0

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Logiciels	Linéaire 2 ans	idem

Note N° 5 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

	Montants (en €)	
	Investissements	Crédit-bail
Constructions s/sol d'autrui	6 996	
Matériel et outillage	4 822	
Installations et agenc.div.	0	
Matériel bureau et informatique	0	
Matériel de transport	0	

Les sorties pour 2 459 € correspondent à des mises au rebut.

Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem
Matériel de transport	Linéaire 4 ans	Idem

Note N° 7 : Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 8 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note N° 9 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BILAN PASSIF

Note N° 10 : Capital

Le capital est composé de 1 000 actions de 25 euro de valeur nominale.

Note N° 11 : Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	N-1	+	-	N
Capital	25 000			25 000
Primes, réserves		2 462		2 462
Report à nouveau	16 027	2 801	16 027	2 801
Résultat	49 235	25 146	49 235	25 146
Autres				
TOTAL	90 262	30 409	65 262	55 408

Note N° 12 : Identité de la société consolidante

La société TARBES BCD est consolidée dans le groupe CJS HOLDING située : Agropole, 47310 ESTILLAC N°SIRET 75207610900020.

Note N° 13 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la restauration et à la recommandation du CNC du 7 novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboxx n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux Bloomberg.

Actualisation au taux de 0.88 %

Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.

La table de mortalité correspond à la base INSEE de 2018.

Le montant des engagements au 31 décembre s'élève à 2 098 €, charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est de (188 €) représentant la variation des engagements.

Note N° 14 : Dettes financières - Classement par échéance (en €)

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Groupe et associés	275 784	275 784		

Note N° 15 : Autres dettes – Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 16 : Charges à payer (en €)

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	104 621
Dettes fiscales et sociales	41 019
Totaux	145 640

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 17 : Ventilation du chiffre d'affaires (en €)

	Chiffres d'affaires
- Recettes Restaurant	1 432 640
- Produits des services annexes	11 667
TOTAL	**1 444 307**

Note N° 18 : Effectif moyen au 31 décembre

L'effectif moyen est de 21 salariés.

Note N° 19 : Transferts de charges (en €)

Les transferts de charges pour 16 916 € représentent les avantages en nature pour 13 465 €, le remboursement d'assurance pour 2 573 €, la formation prise en charge FAFIH pour 350 € et 528 € d'aide au COVID 19 de la CARSAT.

Note N° 20 : Résultat financier

Le résultat financier de (4 010 €) correspond aux intérêts sur les compte-courants.

E-DIVERS

Note N° 21 : Gestion de trésorerie

La société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec la Société Mère.

F-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

A la date d'arrêté des comptes, la crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire perdurent en 2022 avec notamment un maintien de la restriction d'accueil du public jusqu'au 14 mars 2022, date de levée de l'obligation de du pass sanitaire dans les restaurants. Cette situation contraint l'entreprise à exercer son activité de manière limitée.

La société continue de bénéficier des mesures d'aides et d'exonération en matière de cotisations sociales en janvier 2022.

Un nouveau prêt garanti par l'état a été demandé au niveau de la société mère, Crescendo Restauration, à ses partenaires bancaires pour juin 2022 pour un montant de 10.65 M€. Ainsi, le montant total des PGE octroyés sera de 28.65 M€ représentant le plafond maximum de 25% du CA consolidé 2019.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers sur 2022.

Le suivi de la trésorerie est assuré au niveau du groupe consolidé dans son ensemble.

A la date d'arrêté des comptes, une procédure est en cours au niveau de notre société mère pour la mise en jeu de la police d'assurance AXA dans le cadre des pertes d'exploitation liées à la fermeture des restaurants du groupe.

Compte tenu des mesures exposées ci-dessus et du soutien du Groupe, nous estimons que la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause à la clôture.

Le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un évènement post clôture qui n'a pas d'impact sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2021. A ce jour, les éventuels impacts sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 ne sont pas connus.

(5) IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD2022

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : TARBES BCD — Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
			1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	8 233	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	180 935	KN	KO 6 996
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	459 666	KT	KU 4 822
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	57 602	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	13 298	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	22 818	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH	520	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	734 838	LO	LP 11 818
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	24 750	1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	24 750	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	767 821	ØH	ØJ 11 818

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
			1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 8 233	IX
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME 187 931	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 464 488	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 57 602	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 13 298	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 1 939	MT 20 879	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ 520	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG 2 459	NH 744 197	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 24 750	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 24 750	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 2 459	ØL 777 180	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

N° 2055-SD2022

⑥ AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : TARBES BCD — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 485	PF	563	PG		PH	8 048
TOTAL I		RK	7 485	RM	563	RN		RO	8 048
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	48 565	PS	21 991	PT		PU	70 556
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	202 148	QA	92 939	QB		QC	295 087
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	26 113	QE	11 520	QF		QG	37 633
	Matériel de transport	QH	3 195	QI	3 324	QJ		QK	6 519
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 449	QM	4 435	QN	440	QO	15 445
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	291 470	QV	134 211	QW	440	QX	425 241
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	298 955	ØP	134 773	ØQ	440	ØR	433 289

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total general (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		**Total général** non ventilé (NS + NT + NU)	NY		**Total général** non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

© Sage